



PROJET D'ETABLISSEMENT MICRO CRECHE « La Cabane de Séraphin »



MICRO CRECHE RUE DES ECOLES 59400 NIERGNIES
VERSION 3 (NOVEMBRE 2017)

1 AVANT PROPOS

En 2015, le centre social AJR a élaboré un nouveau projet social associatif qui décline l'ensemble des orientations à mettre en œuvre sur la période 2016/2019.

L'association souhaitait réaliser un diagnostic approfondi des besoins sociaux sur son territoire et des réponses existantes. Cette démarche devait s'attacher à définir les besoins liés à la vie familiale, au handicap, à la dynamique intergénérationnelle, et en particulier à l'accueil de la petite enfance (0 - 3 ans) avec la création d'un espace ressources de la petite enfance sur son territoire de projet.

Cette nouvelle compétence complète un organigramme d'intervention sociale cohérent pour une structure à dimension intercommunale : petite enfance, enfance, jeunesse et adulte. Elle favorise la perméabilité des secteurs associatifs et la co-construction de projets socioculturels.

La micro crèche s'intègre également dans un cadre plus global de l'économie sociale et solidaire et de son agrément jeunesse Education Populaire décerné par les services de l'ETAT à l'association. Celle-ci n'étant pas à but lucratif, ses résultats financiers sont réinvestis pour la réalisation de son objet social. Cette spécificité associative est d'autant plus intéressante que la couverture des besoins « petite enfance », assurée par les micro crèches, est principalement mise en œuvre par des opérateurs privés à but lucratif.

Enfin, le déploiement de la micro crèche est réalisé dans le but d'apporter une offre de service complémentaire sur le territoire. Toutes les initiatives permettant de développer une congruence professionnelle entre la micro crèche, les assistantes maternelles et le Relais d'Assistants Maternelles seront privilégiées.

2 PROJET SOCIAL

Le projet social de la micro crèche, élaboré à partir du projet social de l'association AJR, définit les grandes orientations éducatives qui sont proposées par le Conseil d'administration et mises en œuvre par l'équipe éducative.

2.1 LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

Animation Jeunesse Rurale a pour vocation prioritaire l'animation sociale globale. Considérant que l'animation s'inscrit à la fois dans la commune et au cœur du territoire de projet, elle se doit de n'exclure personne, elle se laisse le droit d'agir avec tous les publics qui la solliciterait et dont le projet contribuerait à l'épanouissement des habitants des onze communes du Territoire de projet.

En adhérant au projet associatif, les communes volontaires du territoire de la communauté d'agglomération de Cambrai entendent mettre en commun leurs compétences, leurs infrastructures, leurs difficultés (au-delà de tous clivages et sur la base de la laïcité), pour que l'objet principal qui est l'animation sociale et culturelle auprès des

habitants s'organise autour du partage, de la coopération, de la proximité, et de leur initiative.

Développer de l'animation en ruralité c'est considérer que celle-ci a un rôle à jouer dans l'épanouissement des habitants et qu'elle doit être accessible pour tous. De par sa proximité, son coût et qu'elle doit se faire avec eux.

L'action de l'association doit être conduite dans un esprit de démocratie locale par la force de l'engagement des citoyens. Faire participer les bénévoles, c'est aussi savoir les écouter, leur donner confiance, partir de l'expérience vécue des habitants.

Développer l'animation en ruralité c'est considérer que celle-ci est vecteur d'attractivité des communes et d'un mieux vivre ensemble en ruralité.

A l'écoute des besoins des familles, nous construisons des actions éducatives adaptées à leurs rythmes professionnels, à leurs organisations familiales, à leurs attentes vis-à-vis d'un lieu de vie comme le nôtre.

2.2 HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

L'association est née une commande publique intercommunale de connaissance des besoins de services en milieu rural pour les familles, et d'une implication politique forte de quelques maires ruraux. Ces mêmes élus sont allés chercher la Communauté d'Agglomération de Cambrai pour soutenir leur effort de développement de l'animation en ruralité vers les jeunes.

L'association a évolué d'un projet d'actions axé sur la jeunesse de 12-20 ans en 2006, vers un projet d'animation locale en 2008 pour répondre à une demande de parents et d'adultes de soutien aux loisirs ruraux ainsi que de sociabilisations des enfants en âge pré scolaire.

En 2010, elle s'engage dans une réflexion menant vers un projet social global, agréé Centre Social en septembre 2011, lui permettant de renforcer le financement de la coordination (direction, comptabilité, secrétariat-accueil) et développer un projet vers tous les publics.

Le projet associatif s'appuie aujourd'hui sur l'outil centre social au croisement de la rencontre entre la demande sociale locale et la commande publique (institutions, collectivités locales).

2.3 DU PROJET SOCIAL ASSOCIATIF AU PROJET DE LA MICRO CRECHE

Plusieurs typologies de populations présentent sur le territoire, une majorité familles de jeunes enfants concernée par la bi-activité, une moindre proportion que par ailleurs de familles en situation de précarité. Un contexte rural qui rend plus difficile la prise en compte des situations problématiques que pourraient rencontrer les familles (séparation, précarisation, horaires décalés, situations de handicap etc...)

Il y a un intérêt à favoriser le maintien ou le retour à l'emploi des parents et proposer une socialisation précoce des enfants qui peut contribuer à lutter contre la reproduction des inégalités.

Le centre social AJR propose d'ores et déjà des actions qui vont dans ce sens à travers sa vocation sociale globale.

Dans une continuité avec l'existant, le développement de solutions d'accueil collectif et individuel en mode multi-accueil accessible à tous dans une dynamique de mobilisation des habitants autour du projet est une orientation prioritaire de développement dans le projet social de l'association.

Le projet social est établi sur la période 2016/2019 et fixe les objectifs généraux qui seront soutenus par l'association dans les années à venir. Il représente une démarche de travail au service des habitants du territoire de projet dans le respect de nos valeurs associatives.

Ces orientations prennent en compte plusieurs intérêts collectifs en fonction des champs de compétences des acteurs.

AXE : Renforcer la capacité du centre social à être un lieu d'accueil et d'animation.

Porter une attention particulière aux publics vulnérables.

- Permettre un accueil des personnes en situation de handicap.
- Favoriser l'accueil des personnes en situation d'isolement.

Améliorer la proposition des activités en réponse aux besoins des habitants.

- Développer un espace ressource de la petite enfance pour les parents.
- Adapter le fonctionnement des actions avec plus d'efficacité et toujours dans une volonté de proximité.

AXE : Renforcer la capacité du centre social à être un foyer d'initiatives pour tous

Ouvrir à l'ensemble des habitants les activités du centre social

- Rendre accessible les activités d'animation de la vie sociale aux non adhérents (habitants).
- Faciliter l'accès des plus démunis aux activités en adaptant la politique tarifaire.
- Apporter un appui aux groupes d'habitants ou associations.

Favoriser la rencontre, l'interconnaissance et les échanges positifs entre habitants

- Animer la vie sociale et le centre.
- Agir avec les publics sur les perceptions inégalitaires entre hommes et femmes.

AXE : Positionner les actions du centre social en complémentarité de celles des autres acteurs, plateforme d'information et de relais.

La promotion des pratiques culturelles comme facteur de développement personnel et collectif

- Favoriser la découverte de l'environnement culturel local (Cambrésis et commune) et créer des relais et des passerelles avec les services et les associations dédiés aux pratiques culturelles.

Travailler des passerelles entre accompagnement social et action collective

- L'accès à la santé facteur d'égalité entre les personnes.

AXE : Renforcer les liens familiaux, parentaux et intergénérationnels.

Soutenir les parents dans leur rôle

- Développer des actions de soutien à la fonction parentale.
- Développer le réseau partenarial de la parentalité

Favoriser les liens interfamiliaux, intra et intergénérationnels

- Développer les liens entre accueil de loisirs, modes de gardes et les actions familles.
- Encourager la relation familiale et intergénérationnelle par l'accès aux loisirs et les actions participatives.

Le projet d'actions spécifique à la structure petite enfance concernée se décline comme suit :

- Création d'un lieu de vie polyvalent en lien avec des actions itinérantes : Un espace d'information et d'accueil spécifique dédié aux parents du jeune enfant. Un lieu polyvalent regroupant idéalement le RAM, le LAEP.
- Une continuité avec des actions proposées aux enfants de plus de six ans : Renforcer les actions de soutien à la parentalité : Des ateliers parents enfants Des groupes de paroles de parents
- Des actions délocalisées sur l'ensemble du territoire de projet : Une micro crèche pour les parents des communes adhérentes en priorité.

Exigences principales inscrites au projet social de l'association (que les communes ont validé en comité de pilotage partenarial, mais aussi en Conseil d'Administration)

- Développement de solutions d'accueil collectif en mode multi-accueil dans une dynamique de mobilisation des habitants autour du projet.
- Un renforcement de l'attractivité des communes rurales pour les familles de jeunes enfants.
- Un coût rendu accessible pour les familles grâce à la participation des communes volontaires au fonctionnement.

2.4 LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

L'AJR bénéficie de l'aide de plusieurs partenaires pour assurer la bonne organisation de la micro crèche. Leurs implications techniques, matérielles et financières garantissent le bon fonctionnement de nos services.

2.4.1 Le conseil départemental -- la protection maternelle et infantile

Lors de la création d'une micro crèche, le service de Protection Maternelle et Infantile émet un avis préliminaire, assorti de remarques qui sont des recommandations concernant tous les points de la future autorisation ou du futur avis d'ouverture, notamment les prestations proposées, la capacité d'accueil, l'adéquation des locaux, les conditions de fonctionnement, les effectifs et la qualification du personnel.

2.4.2 La caisse d'allocations familiales du nord et la Msa nord pas de calais

La C.A.F. sont un partenaire privilégié dans la création d'un service de micro crèche. Leur conseiller technique en charge du secteur géographique d'implantation du projet conseille et l'accompagne dès le début de sa réflexion. Il apporte son appui sur l'étude des besoins, sur l'élaboration du cahier des charges et la préparation du fonctionnement de la future structure.

Les deux partenaires participent aux dépenses d'investissement lors de la création de l'établissement. La Caf du Nord pour les travaux d'aménagements et la MSA Nord Pas de Calais avec une aide au démarrage pour l'équipement et le fonctionnement.

2.4.3 La commune de Niergnies

Le maire de la commune d'implantation doit émettre une autorisation d'ouverture au public pour que le nouvel établissement puisse accueillir des mineurs. Il est également un interlocuteur privilégié pour concrétiser l'ouverture de cette structure de proximité. La commune est propriétaire du bâtiment et a assuré les travaux de rénovation et de mise aux normes.

Ces partenaires sont associés aux différents projets portés par la micro crèche afin d'assurer une coordination pertinente des services de la petite enfance.

2.5 LA GESTION ET LE FINANCEMENT

Le budget de la micro crèche comprend deux types de financement : les aides à l'investissement et les participations des familles.

Les aides à l'investissement sont mises en place par la MSA et prennent en compte une partie des charges initiales du projet, notamment sur l'opération mobilière, en ce qui concerne notre association. La Caf du nord accompagne la commune de Niergnies dans l'opération immobilière.

Les participations des familles financent les charges liées au fonctionnement de la structure et peuvent solliciter l'aide PAJE/CMG.

Le statut juridique du centre social est une association. En conséquence, tous les excédents réalisés sur un exercice budgétaire sont réinvestis dans la micro crèche, l'association étant à but non lucratif.

2.6 UN OUTIL AU SERVICE DE LA PETITE ENFANCE

La micro crèche est ouverte à tous les enfants âgés d'au moins dix semaines jusqu'à trois ans. En fonction des situations, un projet d'accueil individualisé pourra être envisagé pour les enfants. Elle accueillera des enfants non scolarisés, en situation de handicap, en respectant la singularité de chacun.

La micro crèche est une solution complémentaire à d'autres modes de garde et, notamment, aux assistantes maternelles. Dans le prolongement des actions « parentalité » proposées l'AJR et avec l'appui du Relais d'Assistants Maternelles de l'association, des projets interprofessionnels pourront être menés: formations professionnelles, activités et animations ponctuelles, conférences...

2.6.1 Un établissement au cœur du bourg et à la croisée du contournement.

La micro crèche est située rue des écoles. A proximité de la place de la mairie, et de de l'école.

L'accès depuis la route nationale et le contournement est aisé et direct.

Sur une parcelle de 900 m², cet établissement de 140 m² comprend plusieurs espaces dédiés à l'accueil des jeunes enfants dont un espace d'accueil, deux salles de repos, un espace de vie, une cuisine, un de change et d'hygiène, un vestiaire un bureau administratif. Deux zone de jeux extérieures dont une idéalement située sud/sud-ouest.

2.6.2 Les périodes d'ouverture

La micro crèche accueillera les enfants toute l'année, en respectant une fermeture administrative de cinq semaines. Elle sera donc ouverte sur 47 semaines, du lundi au vendredi, aux horaires suivants : de 07h30 à 18h30.

Les périodes d'ouverture pourront être modifiées en fonction des nécessités du service et des besoins des familles.

2.6.3 Le nombre d'enfants

La micro crèche est un établissement d'accueil collectif dont la capacité est limitée à dix places.

Au sens de l'article R2324-27 du Code de la Santé Publique, la micro crèche pourra accueillir une place supplémentaire dite « d'urgence ». Dans la limite de 10% de la

capacité d'accueil hebdomadaire, sans toutefois la dépasser. Celle-ci pourra être mobilisée afin d'aider une famille à subvenir rapidement à une difficulté ponctuelle.

2.6.4 Les conditions d'accueil

Plusieurs modes de garde peuvent être proposés aux familles : permanents, occasionnels ou d'urgence. Ils permettent aux familles de trouver une solution adéquate, qui réponde à leurs besoins. Ces accueils peuvent être réalisés à la journée, à la demi-journée, à l'heure, en fonction des besoins des parents.

2.6.5 Le public fragilise, en parcours d'insertion

Sur proposition d'un travailleur social, une demie- journée par semaine par famille accompagnée (au tarif adapté de 3€ la demi-journée) peut être réservée pour les parents exprimant le besoin d'une garde pour aller à un entretien, souffler un peu, un rdv médical. Dans la limite des possibilités d'accueil (hors place d'urgence).

La structure est ouverte à une éventuelle proposition d'un contrat d'éveil de la PMI pour une famille suivie.

2.7 LES PARTENAIRES EDUCATIFS

2.7.1 Le relais assistant maternels et le LAEP

Depuis 2011, le centre social propose des ateliers dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la parentalité (atelier massage parent/enfant ; atelier culinaire, etc.).

La création d'une micro crèche est une opportunité pour mutualiser les ateliers mis en place et proposer des séances éducatives partagées entre les acteurs éducatifs de la petite enfance : assistantes maternelles, R.A.M., micro crèche et parents.

2.7.2 La médiathèque

La médiathèque d'agglomération de Cambrai mais aussi la médiathèque départementale proposent plusieurs animations tout au long de l'année.

L'équipe pourra bénéficier des services de prêt de livres, cd audio, malles lectures, formations spécifiques dans le cadre d'un partenariat déjà installé. Par ailleurs, des formations à la lecture contée seront proposées aussi aux parents et bénévoles le souhaitant.

2.8 LA PARTICIPATION DES FAMILLES DANS LA VIE DE LA MICRO CRECHE

La participation des familles dans la vie de la micro crèche est un élément essentiel et attendu pour proposer un accueil de qualité aux enfants. Les familles sont à la fois des utilisateurs d'un service mais également des adhérents d'une association qui, à ce titre, pourront participer à l'organisation de celle-ci.

Parmi ces différentes modalités de participation, nous retenons au moins les dispositions suivantes :

2.8.1 L'accueil quotidien des familles

L'arrivée de chaque enfant à la micro crèche, ou à son départ, est un moment propice à la transmission d'informations entre la famille et le personnel de la micro crèche. Ces échanges journaliers participent à la création d'un accueil chaleureux et adapté.

2.8.2 Les réunions ouvertes aux familles

L'accueil des enfants en collectivité peut poser de nombreuses questions aux parents. Il génère une nouvelle organisation familiale avec toutes les incertitudes qui l'accompagnent. Des réunions seront organisées chaque année et les thématiques seront définies à partir des informations échangées avec les familles.

2.8.3 La commission micro crèche

Composée du directeur de l'association, du responsable de la micro crèche, d'un administrateur délégué, et de deux parents membres de la micro crèche (à compter de la deuxième année de fonctionnement). Elle se réunit une fois par an et plus si nécessaire en fonction des demandes d'adaptations et des places disponibles à pourvoir.

2.8.4 L'assemblée générale

Comme toute association, le centre social organise une assemblée générale annuelle où tous les adhérents sont invités à approuver le rapport d'activités, à s'exprimer sur les divers points à l'ordre du jour et s'investir au sein du Conseil d'administration.

3 PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Le projet éducatif et pédagogique traduit l'engagement de la micro crèche et de son personnel, ses priorités et ses principes. Il définit le sens des actions de l'établissement, en fixe les orientations et les moyens mis en œuvre.

Dans un premier temps, nous avons fait le choix de ne pas positionner la sécurité physique et affective des enfants comme un objectif éducatif. Nous accueillons des mineurs, confiés par leur parent, et garantir leur sécurité nous semble tenir plus du « bon sens » et d'une obligation liée au travail de l'encadrant plus qu'un objectif éducatif à atteindre. La sécurité n'est pas une option, elle s'impose à l'ensemble des acteurs de la micro crèche. De ce fait, nous ne souhaitons pas la placer au même niveau que les objectifs éducatifs.

Le temps de passage de l'enfant à la micro crèche quelle qu'en soit la durée, constitue une étape importante de sa vie pendant laquelle se jouent les éléments de sa structuration individuelle.

La micro crèche n'est pas un lieu où l'on dépose simplement son enfant.

L'équipe a un rôle fondamental et il s'agira d'appréhender les différentes pédagogies, de s'en approprier collectivement et/ou individuellement les grandes lignes et de les adapter aux enfants dont nous avons la responsabilité.

Les axes de notre approche pédagogique sont expliqués aux parents et intégrés par l'équipe.

3.1 LES OBJECTIFS EDUCATIFS

Investir dans les modes de gardes collectifs et les temps libres de l'enfant par la mise en place d'animations et d'actions sociales rurales, c'est offrir la possibilité aux enfants et aux parents de profiter positivement de ces moments.

➤ ***Le « vivre ensemble » comme pilier dans la communauté***

La notion de vivre ensemble est l'essence même de la vie en collectivité. Apprendre à entrer en relation avec l'autre, accepter des différences ou s'enrichir de la culture des

uns et des autres, sont les fondements d'une société composée d'individus responsables et solidaires. Cette notion se décline en intentions d'actions :

- Sensibiliser à la notion de respect, qu'il soit social, matériel, humain ...
- Sensibiliser à la notion de partage et de solidarité
- Favoriser les échanges et la réflexion au sein du groupe par le biais de projets collectifs
- Favoriser les expériences et les rencontres intergénérationnelles
- Rompre les perceptions inégalitaires (Physique, de sexe, culturelles....)

➤ ***L'éducation à l'autonomie au fur et à mesure de leur avancée dans vers l'âge adulte***

Aider chacun à progresser, s'élever tout au long de la vie. Cette volonté recouvre une dimension individuelle et collective. Cette notion se décline en intentions d'actions :

- Considérer chacun comme étant capable d'autonomie selon son âge dans toutes les actions mises en place
- Permettre à chacun d'être acteur de ses apprentissages
- Permettre à chacun de s'exprimer sur ses envies, ses besoins ...
- Conforter l'individu dans sa capacité d'initiative et de créativité
- Favoriser la curiosité intellectuelle et culturelle

➤ ***Répondre aux besoins des familles et des enfants/jeunes***

Les loisirs pratiqués hors du cadre familial occupent une place importante dans la vie familiale et quotidienne. L'action éducative partagée est primordiale pour un épanouissement et l'équilibre de chacun en fonction de sa place dans la famille.

- Développer des actions autour de la famille, des enfants et de l'école
- Favoriser l'implication des parents dans la vie du centre
- Être à l'écoute des parents en se positionnant comme une aide supplémentaire dans leur rôle éducatif
- Respecter le rythme de l'enfant suivant son âge et ses besoins
- Assurer une continuité éducative, encourager le plaisir d'apprendre

Ces valeurs et intentions éducatives globales se complètent d'**objectifs pédagogiques** spécifiques pour la micro crèche :

3.1.1 Permettre à l'enfant de s'épanouir dans un cadre adapté

L'enfant a besoin, dès son plus jeune âge, d'attention afin d'être dans la capacité d'exprimer ses besoins et ses ressentis. L'accompagnement des adultes dans son apprentissage, la reconnaissance de ses besoins et émotions ainsi que la valorisation de ses savoirs, lui permettent d'acquérir une confiance en soi contribuant à son épanouissement et à son développement affectif.

3.1.2 Favoriser le développement psychomoteur et cognitif de l'enfant

La micro crèche est un lieu où l'environnement et les activités sont imaginés pour permettre à l'enfant de se développer sur le plan psychomoteur et cognitif. Dans les premières années, l'enfant opère de grandes évolutions sur le plan psychomoteur, il passe d'une position allongée à la marche. De même, sur le plan cognitif, l'enfant développe peu à peu ses capacités pour accéder au langage. Nous contribuerons donc à favoriser le développement de chaque enfant en nous mettant à sa hauteur et en ajustant nos pratiques.

3.1.3 Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en collectivité

Dès sa naissance, l'enfant se construit au sein d'une collectivité et se nourrit de celle-ci. De la cellule familiale aux différents lieux de vie qu'il sera amené à côtoyer, l'enfant

s'émancipera au sein de micro société qui forgeront son caractère, ses perceptions, ses savoirs...

La vie en collectivité est donc une source de richesse sociale inépuisable à condition de porter un regard bienveillant sur la maturation de l'enfant et sa singularité. Ces moments de vie partagés contribueront à son développement social.

3.1.4 Développer l'éveil de l'enfant à travers la découverte de son environnement

Nous trouvons important d'accompagner l'enfant dans la découverte du monde qui l'entoure. Le nouveau-né, dans un premier temps tourné vers lui et ses besoins primaires, s'éveille peu à peu grâce aux stimulations extérieures. Pour permettre cela, il est nécessaire de proposer aux enfants des espaces de jeu qui mobilisent leur curiosité, développent leur capacité d'observation pour devenir acteur de leur découverte.

3.2 LES MOYENS MIS EN OEUVRE / L'ACTION PEDAGOGIQUE

3.2.1 L'équipe pédagogique

3.2.1.1 *Le gestionnaire : l'association AJR*

Il est représenté par son directeur par délégation de la présidente.

Le gestionnaire gère la partie administrative et financière, les ressources humaines et comptables de la structure.

En collaboration avec la référente technique (responsable de la structure), il détermine le rôle et les fonctions des employés ainsi que les règles de fonctionnement et leurs applications.

3.2.1.2 *Effectif et qualification :*

Le taux d'encadrement est défini par le décret de Juin 2010 et est de un encadrant pour cinq enfants qui ne marchent pas, et un encadrant pour huit enfants qui marchent.

L'équipe éducative comprend une responsable (éducatrice de jeunes enfants), 1 Technicienne (auxiliaire de puériculture), des assistantes (CAP Petite enfance expérimentées), et un agent d'entretien.

Leurs horaires de travail sont planifiés par roulement, en adéquation avec le nombre d'enfants prévus au regard de la réglementation en vigueur.

3.2.1.2.1 Le responsable/ référent technique :

Le référent de la micro-crèche est responsable de l'Etablissement .Il assure la mise en œuvre des missions de l'Etablissement édictées par l'article R2324-36-1 du décret du 7 juin 2010. Il doit organiser le fonctionnement général de l'Etablissement dans le respect de ce même décret.

Le référent est rattaché au directeur de l'Association gestionnaire. Il a sous sa hiérarchie l'ensemble du personnel de la structure d'accueil.

Il assure le suivi technique de la micro-crèche et le suivi de la mise en œuvre du projet d'établissement. Il est à l'initiative de projets pédagogiques, il accompagne et coordonne les actions éducatives et activités professionnelles de l'équipe.

De plus, il veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité (suivi des protocoles d'hygiène, repas...) et au bien-être de l'enfant et sa famille. Il organise les activités proposées aux enfants et réfléchit à l'aménagement de l'espace en concertation avec l'équipe. Il reste l'interlocuteur privilégié des parents. Il a aussi pour mission d'accompagner et de coordonner l'action des personnes chargées de l'encadrement des enfants (planning horaire, fiche de poste, réunion...). Pour finir, il analyse et soumet au gestionnaire les points d'améliorations souhaitables pour le bien-être des enfants. En cas d'absence de celui-ci, la continuité de direction est assurée par l'auxiliaire de puériculture.

3.2.1.2.2 La technicienne petite enfance :

Elle assure le bien-être, l'éveil et les soins aux jeunes enfants, veillant à leur santé tout au long de la journée. Sous la responsabilité de la responsable technique, elle est habilitée à donner les traitements sur ordonnance médicale.

3.2.1.2.3 Les animatrices - assistantes petite enfance

Elles permettent un accueil et un déroulement de la journée adaptés à l'âge de l'enfant en lien avec l'équipe. Elles ont la responsabilité du cadre de vie du jeune enfant et organisent les plannings de nettoyage et désinfection des jouets et équipement de puériculture.

Elles accueillent les enfants et leurs parents. Elles réalisent les gestes de soins et d'hygiène à prodiguer aux enfants et leurs proposent des activités.

Toutes leurs actions professionnelles sont effectuées en respectant les consignes et les protocoles. Elles engagent une discrétion professionnelle vis à vis des familles.

Les intervenantes auprès de jeunes enfants sont sous l'autorité du gestionnaire et du responsable de la micro crèche.

3.2.1.2.4 Les stagiaires et intervenants

Des stagiaires peuvent être accueillis avec le statut d'étudiant sous la responsabilité du responsable de la structure petite enfance. Avec accord du gestionnaire et dans le cadre du budget, d'autres intervenants peuvent être amenés à apporter leurs participations dans les domaines de la psychomotricité, de l'expression corporelle, de la psychologie... *Ces personnes ne sont pas comptabilisées dans l'effectif d'encadrement de l'établissement comme du personnel d'appoint.*

3.2.1.2.5 L'agent d'entretien

A la responsabilité d'offrir un cadre de vie sain et propre aux jeunes enfants, à leur famille et à l'équipe pédagogique. Elle a en charge le nettoyage quotidien des locaux (Hall d'accueil, cuisine, bureaux, espaces de repos, espace hygiène, salle de vie). Elle renforce

deux fois par an l'équipe d'animatrice d'éveil pour le grand nettoyage des matériels de puériculture. Elle gère le stock de produits d'entretien et participe aux commandes en collaboration avec la directrice.

3.2.2 Une rencontre

Pour favoriser l'accueil à la micro crèche, un temps de familiarisation progressif est nécessaire.

Il faut prendre conscience que ce sont souvent les premières séparations entre les parents et leur bébé.

La vie de l'enfant à la micro crèche commence dès les premiers instants où, porté par ses parents, il découvre cet autre environnement. Le but de l'adaptation est de favoriser la « relation » entre la famille et la micro crèche car une séparation progressive est absolument indispensable pour l'enfant et ses parents.

Les familles ont leur histoire que nous ne connaissons pas. Un temps d'adaptation réciproque est alors nécessaire pour accepter l'enfant et les parents, tels qu'ils sont. Le but de la période d'adaptation est d'amener le binôme enfant-parent à se séparer progressivement, en douceur. Chaque enfant se sépare, à son rythme et à sa manière. Il est important d'apprendre à connaître l'enfant afin de répondre au mieux à ses besoins.

- Pour l'enfant :

Ce temps dit « de familiarisation » doit être appropriée, dans l'idéal, à chaque enfant. Une séparation progressive est « aménagée » pour l'enfant et sa famille. Cette période participe à donner confiance aux parents et à l'enfant. Le rôle des professionnelles est un rôle d'accompagnement à la séparation par la verbalisation, l'écoute, l'observation et la disponibilité.

L'enfant et sa mère, dans les premiers temps de la vie de l'enfant, ne font qu'un. Il s'agit de la fusion durant laquelle, le bébé pense faire partie de sa mère. Pendant cette période de fusion nécessaire au développement psychique et psychoaffectif de l'enfant, l'enfant peut penser, au moment d'une rupture, qu'il perd une partie de lui-même. Il s'agit là de différencier la séparation d'un bébé et celle d'un enfant plus grand. De ce fait, l'importance des liens tissés entre le parent et leur enfant aura une importance primordiale dans la manière dont ils vont se séparer, chaque jour engendrant une nouvelle séparation, ce qui explique l'importance de la période d'adaptation.

- Pour le parent :

Le parent a un premier rendez-vous pour établir le contrat d'accueil et constituer le dossier administratif. Le parent prend connaissance du règlement de fonctionnement.

Puis lors d'un deuxième rendez-vous, le référent technique échange autour du jeune enfant, et organise la période de familiarisation. Le référent technique prendra le temps d'accueillir les parents, de les écouter, d'entendre et de répondre aux questions des parents. Durant cet entretien, le ou les parents donneront des informations sur les habitudes de leur enfant. Ces « petites habitudes ou spécificités » seront notées sur une fiche d'adaptation, à disposition de l'équipe.

Après avoir expliqué l'organisation de la journée (collation, activité et sieste), ainsi que tout ce qui sera vécu par l'enfant en collectivité, le parent s'absente (de plus en plus) et l'enfant va pouvoir explorer ce qui l'entoure et intégrer les repères dans l'espace et dans le temps.

L'enfant aura eu un premier « contact » avec les odeurs, les couleurs, les voix et les visages. Il sera présenté à l'équipe et aux enfants présents.

Le temps de familiarisation :

La proposition ci-dessous peut être adaptée en fonction de l'évolution ressentie de l'intégration de l'enfant et de de l'acceptation de la séparation de la part des parents.

- 1er jour : Les parents viennent sans temps établi et font la connaissance des lieux et l'enfant est accueilli avec ses parents. Le binôme parent-enfant prendra le temps nécessaire à une séparation en douceur.
- 2ème jour : Accueil de l'enfant et 1 heure de séparation ;
- 3ème jour : Prise du biberon ou du repas qui peut être donné par la famille.
- 4ème jour : Repas et premier temps de repos
- 5ème jour : Petite journée avec repas et temps de repos.

3.2.3 L'organisation d'une journée

La micro crèche est ouverte au public du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Différents moments se succèdent et rythment la journée des enfants (accueil, repas du midi, sieste, activités, jeux dirigés, jeux libres, accueil du soir). Des activités ou jeux d'éveil sont associés à des jeux libres.

3.2.3.1 L'accueil de l'enfant et de sa famille

Le temps d'accueil est de minimum trois heures.

Les horaires d'accueil et de départ peuvent être adaptés en fonction des besoins des familles.

L'accueil du matin :

Le matin, il est demandé aux familles d'amener leurs enfants **avant 9h30** pour qu'un membre de l'équipe puisse facilement aller accueillir l'enfant sans pénaliser le reste du groupe en interrompant une activité qui commence en général vers 10h00.

Les enfants sont accueillis par des professionnelles de la petite enfance selon le planning établi. Une intervenante accueille les parents et l'enfant durant la matinée afin d'assurer les transmissions, pendant que l'autre professionnelle accompagne les autres enfants déjà présents.

L'arrivée de l'enfant débute dans le hall. Les parents entreposent les affaires de l'enfant pour la journée et rangent le manteau. Chaque enfant accueilli possède un casier où les parents disposent les affaires dont il a besoin pour la journée ou demi-journée. Le biberon personnel ainsi que lait de l'enfant sont entreposés dans la cuisine.

Puis, l'enfant change de chaussures. Il est demandé aux enfants de posséder des chaussures ou chaussons destinés à l'usage de la micro crèche (sauf pour les enfants qui ne marchent pas).

Les parents chaussent ensuite des sur-chaussures pour rentrer dans la salle d'activité et effectuer l'accueil avec le professionnel de la micro crèche.

Afin que l'enfant soit rassuré, il est nécessaire que les parents lui disent au revoir pour qu'il comprenne que la séparation est momentanée. Ce moment devient alors un rituel essentiel pour l'enfant et sa famille. Cela permet de donner des repères à l'enfant qui se sent en sécurité à l'arrivée dans la micro crèche. L'accueil est ensuite abordé avec plus de sérénité, l'enfant s'appuie sur ses habitudes pour débiter sa journée.

Avant son arrivée à la micro crèche, l'enfant a pris son petit-déjeuner. Il est débarbouillé, changé et habillé.

En fonction de son horaire d'accueil le matin et des contraintes liées à la collectivité, certains points d'accueil pourront être personnalisés.

L'accueil du midi : Il est demandé aux familles de récupérer son enfant entre 11h30 et 12h30 et de l'amener à partir de 13h30 pour qu'un membre de l'équipe puisse facilement aller accueillir l'enfant sans pénaliser le reste du groupe.

L'accueil du soir : C'est un moment de retrouvailles entre les parents et leur enfant. Les intervenantes feront la transmission orale des temps forts de la journée de l'enfant, et remettront le cahier de transmission.

Nous préférons dans la mesure du possible, un départ de l'enfant après 16h pour ne pas perturber les siestes et activités d'éveils en cours.

Les transmissions seront travaillées et réfléchies en équipe, car ce sont des « espaces temps » où la communication et les interactions détermineront, selon leur qualité, les relations entre l'équipe, les parents et les enfants.

Pour proposer un accueil de qualité des enfants en situation de handicap, une rencontre avec les parents, la responsable de la structure est organisée afin d'établir un projet d'accueil individualisé. Celui-ci a pour but de définir des modalités d'accueils adaptés.

Les habitudes de vie

Chaque enfant a des habitudes de vie au sein de sa famille. Nous allons essayer au mieux de les respecter (en prenant en compte les contraintes de la collectivité) afin de donner des repères et de favoriser le lien entre les habitudes familiales et celles mises en place par la micro crèche. Pour les bébés, les horaires de sieste et de biberon doivent être poursuivis comme à la maison autant que possible.

Les transmissions parent - professionnel

Une fiche appelée « feuille de transmission » est remplie par les professionnels au fil de la journée. Elle recense tous les moments forts de celle-ci. Lors du départ de l'enfant, des transmissions orales sont réalisées à partir de cette feuille : temps de sieste, prise des repas ou des biberons, soins effectués et éléments importants de la journée.

La micro crèche a, à sa disposition, un site internet (et une page Facebook) sur lequel les professionnels écrivent des articles sur les thèmes de la petite enfance. Ils ont pour but de répondre à certaines questions que les jeunes parents peuvent se poser. Ce site sert également de support pour faire le récit et l'illustration des journées, activités, sorties des enfants.

3.2.4 L'aménagement de l'espace

Les espaces de vie sont conçus pour permettre à chaque enfant de grandir dans un environnement adapté. Nous leur proposons ainsi des espaces appropriés à leur bien-être. Un petit coin douillet et tranquille, espace privilégié pour les tout-petits, est délimité pour éviter que les grands viennent les bousculer. Cet endroit est recouvert de tapis pour assurer le confort des bébés en position allongés.

Mais c'est l'espace de vie « micro crèche » tout entier qui vise à favoriser la découverte du monde et la sensibilisation des enfants à travers des zones de jeux mises en place. Des zones de jeux inspirées de la pédagogie de Laurence Rameau, et Appelée Itinérance ludique ; Il s'agit de proposer des zones différentes qui répondent aux besoins différents des enfants et à leur stade de développement différent. (zone de jeu motrice, de manipulation, de langage, de jeux symboliques ...) Tout cela accompagné de l'adulte qui comme un phare pour l'enfant le sécurise et l'accompagne.

L'agencement et le matériel sont conçus pour la petite enfance.

- Jeux de manipulation : encastrement, perles, puzzles
- Jeux symboliques : Espace coin cuisine, malle avec déguisement, poupées, garage voiture etc.
- Jeux de motricité fine ou cognitifs : Collage, dessin, de construction, d'assemblage, de reconnaissance, d'encastrement et de logique.
- Matériel de motricité.

L'installation de l'espace doit permettre à l'enfant de se mobiliser, de s'y mouvoir en toute sécurité. Tout cela a pour objectif de privilégier la motricité libre.

3.2.5 L'éveil et les activités

3.2.5.1 *L'éveil*

L'éveil est le fait pour un individu de commencer à s'intéresser à quelque chose et à le comprendre.

Un développement des sens : Des activités sont pensées et réalisées par l'équipe pédagogique. Pour les plus petits, on privilégie l'éveil des cinq sens ; la vie quotidienne est prétexte à toutes ces découvertes.

Lors du change ou au cours de la journée, on explique et décrit au bébé ce qui se déroule. Puis, lors de la diversification, on initie les enfants au goût et à l'odorat. Sa vision s'accroît également au fil du temps grâce aux stimuli visuels. Cela commence par regarder les couleurs d'un portique puis ce sens s'affine et permet aux plus grands d'observer, par exemple, des oiseaux par la fenêtre. Nous tenterons de favoriser la découverte par l'enfant, petit et grand, du monde qui l'entoure, par des approches pédagogiques actives en plaçant l'enfant au cœur du projet d'éveil.

Le développement moteur : Par l'intermédiaire du jeu, l'enfant explore ses capacités motrices. Là encore, les intervenantes respectent le rythme de développement de chacun. Pour les petits, on les laissera évoluer en veillant à ne pas les installer systématiquement dans le transat ou bien dans une position qu'ils ne maîtrisent pas (être assis, sur le ventre...). Il aura à sa disposition, dans un périmètre raisonnable, un choix de jeux adaptés à son âge.

Pour les plus grands, c'est surtout pendant l'espace « défouloir » et avec les jeux extérieurs, qu'il faut veiller au respect de leurs capacités tout en réfléchissant à un espace sécurisé.

Le langage

La micro crèche est un espace de jeu mais aussi d'apprentissage. L'enfant acquiert peu à peu le langage. L'équipe favorise cette acquisition à travers différents temps favorisant le langage : lecture, chants, observation d'images de ce qui nous entoure, la description du quotidien, la verbalisation...

3.2.5.2 *La vie en collectivité*

La vie en collectivité permet à l'enfant de se reconnaître en tant qu'individu dans un collectif. Lors des différentes étapes de son développement psychomoteur et affectif, l'enfant se tourne peu à peu vers le monde extérieur et les personnes qui l'entourent. La vie à plusieurs est pour lui une richesse à exploiter. Il se confronte également aux règles de vie en société. Sa vie à la crèche est rythmée par des rituels, des moments repères pour l'enfant qui lui permette de se sentir en sécurité et ainsi de grandir.

Les temps de regroupement

La journée est rythmée par un premier temps de regroupement, lorsque tous les enfants sont accueillis ; avec une chanson rituelle, une mascotte on se dit bonjour et chaque enfant se sent ainsi reconnu et accueilli. D'autres temps sont proposés aux enfants avant

le repas, et avant le temps de repos de l'après-midi. (Temps calmes autour d'un livre ou de comptines...)

Les repères spatiaux - temporels et les rituels

Pour l'accueil en collectivité, la mise en place de repères est primordiale pour le bien-être de l'enfant. Ainsi, l'équipe s'applique à instaurer un rythme journalier. Celui-ci passe par le respect d'un rituel d'arrivée (se déshabiller, mettre les chaussons, dire au revoir au parent par la porte vitrée...).

L'enfant est alors prêt à débiter une journée qui sera rythmée par différents moments clefs (les chants, le déjeuner, la sieste, le goûter, l'arrivée des parents). Ils constituent des repères qui lui permettent de se situer dans la journée et donc d'être sécurisé.

De même, chacun de ces moments a son propre rituel : se laver les mains avant de manger, bercer un enfant pour qu'il s'endorme...

En dehors de ce rythme rassurant, l'enfant dispose de repères dans l'espace.

3.2.5.3 *Les activités*

Nous travaillons sur le développement de la motricité, en réfléchissant sur des espaces modulables selon les besoins des enfants. L'espace extérieur sera de bon augure pour les activités motrices.

Un espace de graphisme visible pour les parents sera mis en place. Les activités se déroulent essentiellement dans les locaux de la structure.

Les « ateliers » seront réfléchis pour favoriser le bien-être de chaque enfant et encrés dans un projet découlant du vécu des enfants afin que ces derniers aient du sens pour lui.

Nous fêtons les anniversaires des enfants et nous participons pour que les enfants soient accompagnés pour faire un cadeau à leur parent (les parents sont participatifs).

Au travers nos propositions pédagogiques nous travaillerons autour de l'acquisition du langage. Le but est de créer des lieux ou des moments de vie de l'enfant prétextes à de nouvelles découvertes et nouveaux apprentissages pour les enfants...sans intervention systématique de l'adulte.

Nos choix pédagogiques

Au sein de la micro crèche, il existe deux types de temps :

- Les activités libres : Il nous semble important que chaque enfant ait des moments où il puisse jouer librement dans l'espace de vie. Cela lui donne l'occasion de progresser dans son développement psychomoteur, de prendre des décisions par lui-même et de s'inventer des histoires. Il peut alors développer son imaginaire et petit à petit réussir à raconter les récits qu'il s'invente. Cela représente un exercice de langage intéressant pour les plus grands. C'est un temps appelé « jeu libre ». L'aménagement des espaces de jeux libres est fonctionnel et les jeux sont à disposition des enfants, sur des étagères ou meubles, à hauteur d'enfants. Pour les enfants qui ont envie de se « poser » pour regarder un livre, nous proposons un coin lecture pour les temps calmes.
- Les propositions pédagogiques : Les professionnels de la micro crèche ainsi que certains intervenants extérieurs sont amenés à proposer des ateliers en groupe. Nous proposerons des ateliers sur différents thèmes, par exemple : les livres, la musique, les sens, les émotions, la vie quotidienne, la nature...

Ces activités sont complémentaires et répondent aux besoins de chacun en fonction des moments de la journée. Ce sont des activités à partager ou non. Celles qui se partagent sont les prémices des jeux collectifs.

Un lutin d'activités complété régulièrement est à la disposition de l'ensemble de l'équipe. Le temps d'activité est variable selon l'âge des enfants et le moment de la journée. Pour les plus petits comme pour les plus grands, il ne s'agit pas de faire à la place des enfants.

Nous ne travaillons pas sur un esthétisme mais sur le plaisir de réaliser soi-même son dessin, son collage...et parfois de l'offrir à la personne de son choix ou bien de le déchirer...Il ne s'agit pas en effet de faire de la production mais plutôt de proposer à faire et à découvrir à l'enfant. Il est important pour nous de garder la notion de plaisir chez l'enfant.

Le temps d'activité varie de quelques minutes à parfois 15 minutes et plus, pour les enfants plus grands.

L'attitude de l'adulte est un élément essentiel au bon déroulement du jeu par une présence active par sa vigilance au bon déroulement du jeu, en étant bienveillant, en valorisant, en verbalisant...

Après y avoir réfléchi en équipe, certaines productions sont exposées, et/ou sont ensuite restituées aux parents.

3.2.5.4 *Les jeux d'extérieur et sorties*

Le jardin : découverte de l'extérieur, potager.

Nous avons la chance de posséder un jardin et de pouvoir exploiter tous les trésors que l'on y trouve. Un espace engazonné de motricité et de jeux spécifiques d'extérieurs est proposé à l'arrière de la micro crèche. Le fond de cet espace peut être destiné aux activités d'éveil à la nature (mini serre). On envisage de créer un potager avec les bénévoles et adhérents dans le but de le partager dans une optique d'action intergénérationnelle.

Un autre espace est disponible à l'entrée (exposé sud / sud-ouest) pouvant servir de terrasse de jeux de jeux de transvasement, de jeux d'eau selon les conditions climatiques). L'ensemble est clos.

La terrasse sera recouverte par un sol souple pour garantir la sécurité des enfants.

Les sorties : Les sorties sont à adapter en fonction de l'âge des enfants et de leurs capacités. Nous solliciterons nos partenaires pour créer des temps forts.

Nous avons la possibilité d'accéder à la bibliothèque communale à pied.

Nous pouvons également partager certains temps forts ou activités avec le centre social qui se trouve à proximité. Dans ce cas, un déplacement en mini bus sera organisé avec l'aval des parents.

3.2.6 **L'alimentation**

L'équipe veille au respect des besoins d'alimentation de chaque enfant et à la reconnaissance de la place du parent comme premier éducateur de son enfant.

La micro crèche met à disposition une fiche d'évolution des repas, dans le cahier de liaison, pour que l'équipe suive les indications des parents (Respecter les contre-indications médicales et les choix religieux.), et laisser au parent l'initiative des changements dans l'alimentation de son enfant (diversification alimentaire).

Le rôle du personnel lors du repas

Pour les plus petits enfants, il est important que le repas soit un moment privilégié avec l'adulte. C'est un moment d'échange et de plaisir qui permet de créer du lien entre le professionnel et l'enfant. C'est pour cela que nous augmentons l'encadrement des enfants lors de ce temps fort. Nous accompagnons chaque enfant afin de lui donner son repas dans les meilleures conditions, en s'adaptant à son rythme. Il en est de même avec l'heure du repas qui est établie en fonction de ses demandes et de la prise de son repas précédent.

Pour les plus grands, le repas est un prétexte aux apprentissages. Notre rôle est de l'accompagner vers l'autonomie pour développer ses capacités à se nourrir seul et développer son goût.

Il est aussi important d'établir avec les parents les différentes phases de diversification et de définir la texture qui va être proposée à l'enfant pour respecter ce qui est fait à la maison.

L'allaitement

Pour les mamans qui souhaitent allaiter leurs enfants à la micro crèche, elles peuvent bénéficier d'un fauteuil dans un espace calme et isolé. C'est un temps privilégié qui doit se passer en tête à tête avec leur bébé dans un lieu adapté.

Les mamans allaitantes peuvent apporter leur lait maternel à la micro crèche afin qu'il soit donné à leur enfant. Pour le transport du lait maternel ainsi que sa conservation, un protocole sera défini avec les conseils du médecin de la PMI attaché à la micro crèche.

Le repas

Les parents pourront rapporter les repas en respectant la chaîne du froid. Le repas doit être transporté dans une glacière ou sac hermétique avec un pain de glace. Les aliments conditionnés dans une boîte en verre de préférence. Toutes ces modalités sont définies lors de l'accueil.

Les repas sont réchauffés sur place selon les indications des parents. L'équipe veillera auprès des parents qu'ils proposent plusieurs types de repas et de texture en fonction des âges des enfants et de leurs stades dans la diversification (ex : lisse, mixé, en morceaux).

Les laits infantiles « premier âge » et « deuxième âge » sont fournis par les familles. Cela permet une continuité alimentaire entre la micro crèche et le domicile des parents.

Avant le repas, un temps calme et un rituel sont proposés afin d'éviter les moments d'attente

Pour les enfants plus grands, nous les guidons vers la prise de confiance en soi et l'autonomie, en leur proposant de participer, par exemple, à l'agencement des couverts ou des assiettes.

Les enfants sont accompagnés et soutenus pour qu'à terme, les enfants soient de plus en plus autonomes, dans des étapes : comme s'asseoir tout seul sur une chaise, se laver les mains, nettoyer la table avec une éponge, ranger, etc.

Le goûter : Il est tout aussi important que le moment du repas de midi. C'est un moment où les interactions sont nombreuses, entre les enfants et avec les intervenantes. Il se déroule en fonction du rythme et de l'âge des enfants. C'est un moment de la journée qui se doit être agréable et convivial. Les intervenantes sensibilisent l'enfant en verbalisant les couleurs, les consistances, le goût des aliments etc.

Hygiène et alimentation

En ce qui concerne les règles d'hygiène, une formation sera proposée aux personnels encadrants les repas de façon régulière afin de se tenir à jour sur les recommandations à appliquer.

Allergies

Pour les enfants présentant des allergies, un protocole d'accueil individualisé est réalisé au moment de l'accueil de l'enfant avec le pédiatre référent de la structure et la famille.

3.2.7 Le sommeil

Le sommeil fait partie des besoins vitaux et c'est pourquoi la réflexion autour du sommeil du jeune enfant et tout aussi importante que celle du repas, du développement...

De la fatigue à l'endormissement : Par l'observation, les professionnelles « détectent » les signes de fatigue selon les codes transmis par l'enfant, les signes des besoins en sommeil.

Cette détection est facilitée aussi par le fait que lors de l'accueil des parents, une fiche est spécifiquement remplie avec toutes les habitudes et petits signes qui permettent au mieux de repérer et comprendre l'enfant lorsqu'il est fatigué.

En fonction de son âge et de qui il est, l'enfant se frotte les yeux, baille, cherche appui, est silencieux, arrête subitement une activité, suce son pouce, recherche son objet transitionnel...

Un enfant ne peut s'endormir dans de bonnes conditions, uniquement que s'il se sent sécurisé, car le moment de dormir est un moment de séparation avec la vie quotidienne. Nous prenons en compte les rituels d'endormissement préalablement établis avec les parents ainsi que les habitudes de sommeil (dans la mesure des contraintes liées à la collectivité).

Les effets personnels liés au sommeil et objets transitionnels doivent être déposés dans le casier de l'enfant. Pour les bébés, il est rassurant de retrouver l'odeur de la maison (par exemple : à travers leur gigoteuse).

Les chambres et les lits :

Nous avons deux espaces de sommeil : un pour les plus grands (lits empilables) et une pièce de sommeil pour les petits (lits à barreaux), ce qui permet de respecter le rythme de sommeil de chaque enfant. Ces deux espaces sont munis d'oculus sur les portes pour assurer une veille sécuritaire des encadrants, et éviter aussi qu'un enfant perturbe durablement le sommeil des autres.

A la micro crèche, l'enfant est installé, sur le dos avec son doudou. Il est installé dans une gigoteuse, sur un matelas ferme, sans oreiller ni coussin.

La température préconisée de la pièce est comprise entre 18 et 20°. Au-dessus de son lit est accroché son prénom afin que l'enfant et les professionnelles se situent. Cet espace est calme et uniquement réservé au sommeil. La clarté du jour est atténuée, mais les enfants ne sont pas dans un noir total qui peut être source d'angoisse. De plus, les professionnelles doivent avoir suffisamment de lumière pour voir les enfants et les installer confortablement.

Une musique douce est proposée aux enfants, les doudous et les tétines leurs sont proposés. Les professionnelles adaptent leurs postures, car, chaque enfant a ses manières et ses habitudes pour s'endormir.

La sieste

Pour les plus petits enfants, les temps de sieste sont adaptés selon leurs signes de fatigue et l'heure de leur dernier temps de sommeil.

Pour les plus grands enfants, un temps de sieste est proposé après le repas du midi. Ils rejoignent la salle de vie au fur à mesure de leur réveil.

3.2.8 Les soins

Le soin et les changes de l'enfant sont considérés comme moment de relation « privilégiée » afin de permettre à chaque enfant de se sentir en confiance, rassuré, sécurisé et respecté.

Ce moment amène chaque enfant à trouver sa place dans le groupe et par rapport à l'adulte (l'enfant est prévenu et préparé, le passage aux toilettes se fait en petits groupes). Favoriser l'acquisition de l'autonomie, la propreté (encourager les enfants à faire par eux-mêmes).

Pour les enfants plus grands, dans l'acquisition de leur propreté, c'est en concertation avec les parents que nous réfléchissons en équipe aux conditions de cet accompagnement en respectant la maturation physiologique (maîtrise de sphincters).

Deux toilettes à hauteur d'enfant sont à disposition dans la salle de change, avec une séparation pour le respect de l'intimité du jeune enfant ainsi qu'un pot.

Les soins donnés aux enfants par les professionnels devront également respecter les normes d'hygiène.

Prodiguer des soins : Les soins donnés aux enfants ont pour but de répondre à un besoin leur permettant d'atteindre un bien-être physique, mental et social. Les professionnels s'appuient sur le concept de « prendre soin », la démarche consiste à respecter l'enfant dans son intégrité et son intimité pour assurer son bien-être et son confort. Ainsi, le moment du change des bébés est un moment de communication et d'échange avec l'intervenante durant lequel l'intervenante verbalise ses actions. Celle-ci sera en interaction avec le tout petit par le regard, ses mouvements, et sa voix.

Prévention : Afin de prévenir la prolifération de certaines épidémies et dans un souci d'hygiène corporelle, le lavage de mains avant les activités mais aussi avant et après le repas est un temps d'apprentissage important.

La délivrance des médicaments : Si l'enfant doit prendre un traitement médicamenteux, l'équipe devra être en mesure d'informer le matin et une ordonnance devra être fournie. Aucun médicament ne sera délivré sans ordonnance. Les parents transmettent en main propre le traitement qui sera mis sous scellé ou dans une boîte prévue à cet effet dans le réfrigérateur.

Le change : Au moment de l'accueil des enfants, les parents peuvent renseigner l'équipe sur les habitudes des enfants lors du change.

Les couches sont fournies par la micro crèche. Si les parents souhaitent utiliser des couches ou des crèmes personnelles, ils peuvent les laisser dans le casier de l'enfant. Le temps de change est un moment d'échange privilégié où l'adulte prendra le temps d'effectuer tous les gestes à réaliser.

En cas d'enfants malades : Si l'enfant arrive à la structure malade, les professionnels se réservent le droit de le refuser en fonction de la tolérance clinique (forte fièvre, vomissements, et maladie contagieuse).

Si l'enfant déclare une maladie en cours de journée :

- les professionnels respecteront le protocole établi de la structure : prise de température, appel des parents (si t° supérieur à 38°) et avec leur accord pour administrer un antipyrétique (paracétamol) ;
- Une fois les parents prévenus de l'état de santé de leur enfant, ils devront venir le chercher dans les plus brefs délais ;
- En cas d'interrogation d'ordre médical ou urgence, l'équipe fera appel au 15.

3.3 LES REUNIONS DE L'EQUIPE ET LES FORMATIONS :

Ces réunions participent à la vie du projet pédagogique. Il s'agit d'avoir un temps, sans les enfants, pour faire le point sur les pratiques : les questionnements, les difficultés... Cela permet de connaître les orientations pédagogiques et de se former par les interventions et les explications, d'autre part de respecter de nouveaux protocoles qui pourraient être décidés. Il s'agit aussi, pour l'équipe de proposer, innover en s'informant par un esprit curieux et collectif, mettant en avant l'envie d'apprendre et ainsi continuer à améliorer la pratique professionnelle.

Les formations professionnalisantes

La formation continue est indispensable pour que les intervenantes restent à jour des évolutions des techniques, concept et courants pédagogiques nouveaux.

Il est prévu un volume d'heures de formations par an pour que celles-ci puissent se former sur des cycles courts (deux jours par an). Les mises à niveau plus conséquentes passeront par un plan de formation interne validé en direction.

Nous organiseront des temps de concertations collectives et de partages de savoirs entre les intervenantes à la suite de formations transversales.